Prévenance travaux

ERDF améliore régulièrement la qualité des réseaux par des travaux de maintenance, d'élagage ou de renforcement. Ces opérations nécessitent parfois d'interrompre temporairement la distribution d'électricité de votre habitation.

ERDF a le souci de vous informer à l'avance de ces coupures d'électricité pour vous permettre de mieux vous organiser : c'est le service **Prévenance Travaux**.

ERDF expérimente sur votre commune ce nouveau service qui offre la possibilité d'être prévenu par mail avant une coupure pour travaux programmés.

Pour bénéficier de ce service gratuit d'**ERDF**, inscrivez-vous sur le site

http//www.erdf-prevenance.fr

en validant vos coordonnées et en nous indiquant votre adresse mail ainsi que votre numéro de téléphone portable (une option d'envoi par SMS est en cours de développement).

ERDF

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE